

Position de MEQ dans le cadre des consultations sur la planification de l'immigration 2012-2015

Réussir l'intégration économique pour réussir la politique d'immigration

REPRÉSENTATION POLITIQUE / INFORMATION STRATÉGIQUE / OCCASION D'AFFAIRES / MEILLEURES PRATIQUES / RÉSEAUTAGE

Sommaire

Introduction

L'immigration, un maillon central de la politique économique..... p.1

Première partie

L'immigration : un objectif complexe, une nécessité certaine..... p.3

- A) Dans la complexité, renforcer la ligne des priorités
- B) Attention de ne pas reculer par prudence
- C) Recommandations générales

Deuxième partie

Calibrage p.8

- A) Précision et flexibilité des critères de sélection pour une juste adéquation aux besoins du marché du travail
- B) Attractivité et rétention pour une politique de l'immigration pleinement contributrice à la prospérité économique
- C) Recommandations particulières

Conclusion

Une intégration réussie dans des délais raccourcis..... p.14

Annexe : liste des recommandations p.15

Manufacturiers et exportateurs du Québec (MEQ), une organisation sans but lucratif, est une association dont la mission est d'améliorer l'environnement d'affaires et d'aider les entreprises manufacturières et exportatrices à être plus compétitives sur les marchés locaux et internationaux grâce à son leadership, à son expertise, à son réseau et à la force de ses membres. Les cinq piliers de son action sont : représentation politique, information stratégique, occasions d'affaires, meilleures pratiques et réseautage. MEQ est une division de Manufacturiers et exportateurs du Canada (MEC), la plus importante association commerciale et industrielle au pays fondée en 1871.

Rédaction : Audrey Azoulay, directrice, recherche et relations gouvernementales

Introduction

L'immigration, un maillon central de la politique économique

Dans le contexte d'un vieillissement de la main-d'œuvre et dans la situation actuelle des finances publiques, l'enjeu de l'immigration s'inscrit directement dans celui du dynamisme du marché du travail. La politique d'immigration doit permettre la croissance des taux d'activité en s'assurant du maintien ou de la progression du taux d'emploi. Il s'agit donc d'augmenter le bassin des travailleurs qualifiés, tout en s'assurant de la meilleure adéquation possible entre les qualifications et les besoins des employeurs.

La pénurie de main-d'œuvre qualifiée n'épargne aucun secteur mais les entreprises manufacturières éprouvent des difficultés particulières du fait de la spécificité et de la technicité des compétences et des qualifications recherchées. De plus, le recrutement dans le secteur manufacturier est contraint par une localisation souvent en région et une attractivité de moins en moins évidente du côté des étudiants et des jeunes travailleurs.

Manufacturiers et exportateurs du Québec (MEQ) plaide en faveur d'une politique d'immigration accordant au secteur manufacturier une attention particulière. Pourquoi ?

- C'est essentiellement sur le secteur manufacturier qu'il faut compter pour permettre une amélioration de la balance commerciale et permettre au Québec l'assurance d'un équilibre macro-économique à long terme ;
- Il n'y a pas d'appui au système d'innovation, aux activités de R-D, à leur valorisation et à la commercialisation de produits à forte valeur ajoutée sans l'assise d'un secteur manufacturier solide ;

- La productivité du Québec doit augmenter dans le nouveau contexte démographique ; la source première de ces gains se trouve dans les activités manufacturières ;
- L'exploitation des ressources naturelles doit être soutenue par le secteur manufacturier car c'est par ce secteur que passe l'augmentation de leur valorisation ;
- De très nombreux emplois de qualité, à haut niveau de rémunération, sont tributaires des activités manufacturières, y compris ceux inscrits dans le secteur des services.

La disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée et conforme aux besoins des entreprises est cruciale pour permettre au secteur de la fabrication québécoise de renforcer sa position concurrentielle et de mener l'internationalisation de l'économie.

MEQ souhaite ainsi émettre ses commentaires et des recommandations dans le cadre des consultations parlementaires sur la planification de l'immigration. Les entreprises manufacturières et exportatrices du Québec comptent en effet fortement sur les possibilités de l'immigration pour compléter leurs équipes.

Nous savons que le gouvernement du Québec souhaite faire de la politique d'immigration un chapitre à part entière de la politique économique. Nous reconnaissons les efforts du ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles (MICC) pour favoriser l'intégration des nouveaux immigrants sur le marché du travail. Cependant, la justesse des mesures mises en place par le MICC au cours des dernières années pour favoriser l'intégration des immigrants et améliorer le processus de sélection n'a pas encore fourni les résultats escomptés au regard d'un ensemble d'indicateurs.

Considérant les difficultés de ses membres en matière de recrutement, et même si MEQ est globalement favorable aux orientations proposées, nous pensons que ces orientations devraient être complétées d'un ensemble de mesures spécifiques et qui constituent selon nous des éléments essentiels à une politique d'immigration réussie.

La politique d'immigration est par nature complexe et il convient d'appréhender toutes les nuances des solutions qui permettront d'en faire une réussite. La première des complexités consiste à évaluer le niveau d'immigration nécessaire pour alléger les pressions sur une population active en baisse (première partie). Les problématiques particulières des manufacturiers et des exportateurs du Québec nous amèneront ensuite à proposer un ensemble d'avenues précises se rapprochant des besoins spécifiques des entreprises manufacturières et exportatrices (deuxième partie).

Première partie

L'immigration : un objectif complexe, une nécessité certaine

A) Dans la complexité, renforcer la ligne des priorités

La difficulté des manufacturiers et des exportateurs à recruter une main-d'œuvre dont les qualifications correspondent à leurs besoins est une difficulté qui se généralise avec le vieillissement progressif de la population. De plus, la rapidité avec laquelle évoluent les technologies et une concurrence poussée par une mondialisation accélérée impliquent de nouvelles tensions sur le marché du travail, notamment sur le recrutement de personnel qualifié. Cela est surtout vrai dans les secteurs manufacturiers, dont l'activité est portée par une main-d'œuvre aux compétences techniques et spécifiques et dont les règles concurrentielles sont clairement définies sur les marchés internationaux.

Face à cet enjeu, force est de constater que nous ne sommes pas seuls : tous les pays occidentaux se trouvent dans le même contexte démographique ; tous ces pays réalisent l'importance des activités manufacturières pour la robustesse et le dynamisme de leur économie ; tous reconnaissent l'importance d'attirer les travailleurs aux qualifications et aux compétences les plus convoitées. Ainsi, un jeu de concurrence s'exerce sur le marché du travail et comme cela a été très justement mentionné dans le document de consultations *Planification de l'immigration pour la période 2012-2015*, l'offre internationale d'immigration est limitée et «l'immigration se présente donc comme un marché»¹.

Ce marché n'est évidemment pas ordinaire. Il implique de saisir toute la complexité entre l'arrimage des aspirations humaines des candidats à l'immigration avec les diverses réalités sociales, économiques, administratives et culturelles du pays d'accueil. Les immigrants se voient proposer un projet commun auquel leur adhésion est cruciale pour une intégration durable et pleinement bénéfique.

Dans cette complexité, le gouvernement doit se concentrer, en tout premier lieu, sur l'intégration économique et la réussite professionnelle des immigrants.

La priorité économique de l'immigration ne signifie pas qu'il faille en négliger les raisons politiques et humaines. L'ouverture du Québec dépend également de sa capacité à recevoir individus et familles dont l'intégrité est mise à risque dans des pays dont la base politique est fragile et instable. L'ouverture du Québec doit aussi répondre aux demandes de rapprochements familiaux ou aux désirs d'individus de découvrir et de vivre au sein d'autres sociétés.

Cependant, la réussite de l'intégration économique reste dans tous les cas une condition essentielle à l'avenir des immigrants au Québec. Dans le contexte des contraintes démographique et financière qui sont celles du Québec aujourd'hui, il apparaît évident, selon MEQ, que les orientations de la politique d'immigration du Québec doivent pleinement contribuer au renforcement de l'économie québécoise.

La force productive du Québec passe par le développement de sa force de travail. En ce sens, la politique d'immigration consiste surtout en un arrimage entre les compétences professionnelles et les besoins du marché du travail. Cela implique que, en amont des processus d'immigration, soit faite une sélection judicieuse pour que les nouveaux arrivants trouvent à leur arrivée des emplois effectivement vacants. Il s'agit d'augmenter, en aval, les chances de rétention pour que l'immigration participe à long terme à un Québec prospère.

¹ Planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015, Document de consultations, MICC, avril 2011, page 15.

Dans la nécessité de cet arrimage, le gouvernement doit résolument répondre aux besoins spécifiques des employeurs. La mauvaise adéquation entre les qualifications des immigrants et les besoins effectifs du marché du travail retarde leur intégration économique et nuit à leur développement professionnel. Rappelons que, à l'échelle d'une économie, la mauvaise adéquation entre les caractéristiques de la demande et celles de l'offre de travail mine le dynamisme du marché du travail et celui de l'économie en général.

L'adéquation des qualifications et l'intégration économique des arrivants doivent constituer des objectifs d'autant plus prioritaires que l'identité linguistique du Québec, réduit dans une certaine mesure, l'attraction et la rétention d'immigrants répondant difficilement aux exigences linguistiques.

B) Attention de ne pas reculer par prudence

Le document de consultation reconnaît la préoccupation de la pénurie de main-d'œuvre et ses implications pour l'avenir économique du Québec. Ce document annonce néanmoins la réduction du nombre d'immigrants de 53 000 en 2012 à 50 000 en 2015.

Nous en sommes étonnés car, même si nous comprenons l'enjeu de la capacité du Québec à accueillir convenablement les nouveaux arrivants, les perspectives démographiques de l'Institut de la statistique du Québec² révèlent que, même dans le scénario de fécondité le plus optimiste, une immigration internationale de 60 000 personnes ne permettra pas de contrer la baisse dans la population québécoise du poids des 20 à 64 ans.

Nous comprenons aussi que, étant donné l'ampleur des changements démographiques, l'immigration ne peut tout simplement pas tout régler. Nous devons trouver des moyens de faire croître l'économie et de résoudre les déséquilibres financiers avec des moyens complémentaires à l'immigration. Nous recommandons néanmoins au gouvernement du Québec de prendre garde de proposer un niveau insuffisant de nouveaux arrivants.

Ainsi, nous suggérons que le niveau moyen d'immigration économique soit largement augmenté sur les dix prochaines années : l'indice de remplacement³ chute rapidement selon les perspectives de l'ISQ vers un creux historique en 2023 et une accélération de l'immigration est peut-être plus opportune à court-moyen terme qu'à moyen-long terme. En effet, nous pensons que la prochaine décennie va être cruciale dans le positionnement du Québec en matière de performance économique.

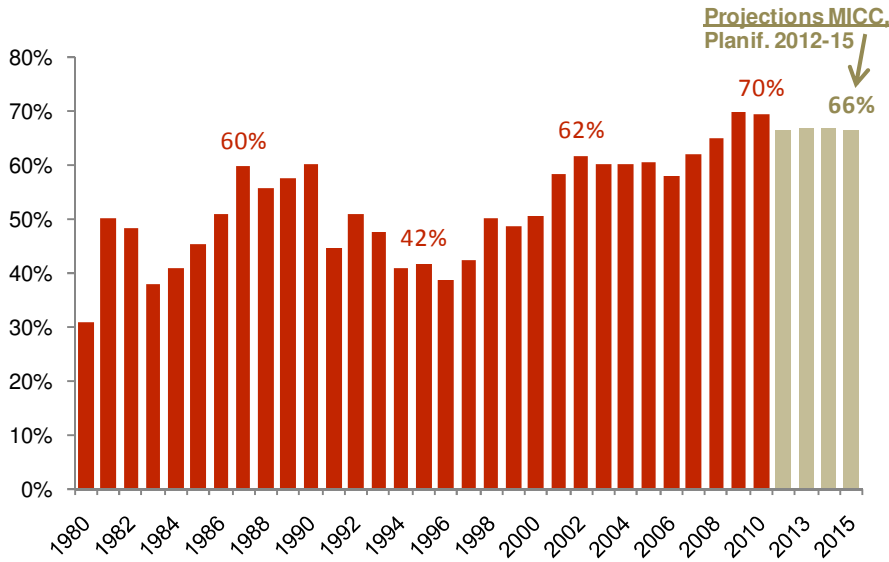
Par ailleurs, malgré le fait que la réduction du nombre d'admissions de 53 000 à 50 000 d'ici 2015 puisse être jugée «légère», nous questionnons cette orientation, car elle est principalement portée par la baisse du volume de l'immigration de travailleurs qualifiés, réduisant ainsi le ratio de l'immigration économique sur l'immigration totale à 66 % (*graphique 1*).

² Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2006-2056, Édition 2009, Institut de la statistique du Québec, http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/demograp/pdf2009/perspectives2006_2056.pdf

³ Indice de remplacement : population 20-29 ans / population 55-64 ans X 100 – L'indice de remplacement devrait chuter d'un indice de 100 en 2009 à un indice de 80 en 2023 selon le scénario de référence de l'ISQ.

Graphique 1

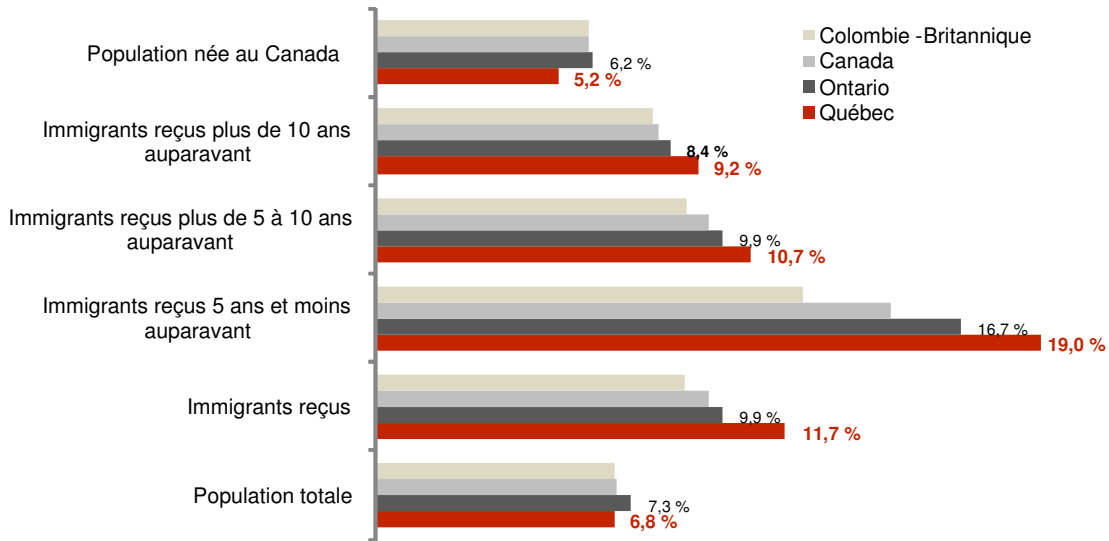
Ratio Immigration économique / Immigration totale
Québec



Source : ISQ

Graphique 2

Taux de chômage, selon la province et selon le statut des résidents, 2010



Source : Statistique Canada, Caractéristique de la population active, 2010

Il est proposé dans le document de consultation de compenser cette légère baisse, «au profit d'une optimisation des caractéristiques de cette immigration». Bien que MEQ ne s'oppose pas au principe sous-jacent à cet arbitrage, les circonstances démographiques suggèrent de cibler, au moins pour les quelques années à venir, autant une augmentation des volumes qu'une amélioration de la sélection.

Le taux de chômage des immigrants, particulièrement élevé au Québec, n'est pas nécessairement dû à un flux trop important de travailleurs. Les données sur le chômage (*graphique 2*) décrivent assez clairement que le problème se trouve davantage sur l'adéquation de la main-d'œuvre aux besoins du marché du travail. Notons, par ailleurs, qu'en 2010, le Québec représentait 23 % de la population canadienne mais seulement 19 % de l'immigration internationale du Canada, 15,3 % des étudiants étrangers et 11,6 % des travailleurs temporaires étrangers⁴.

S'il faut surtout aller chercher une explication des taux de chômage des immigrants du côté d'une sélection mal ajustée aux besoins du marché du travail, la première des orientations du MICC vers une meilleure adéquation avec le marché du travail est donc parfaitement bienvenue :

Porter progressivement à 50 % la proportion des requérants principaux de la catégorie des travailleurs qualifiés détenant une formation dans des champs de compétence correspondant à des besoins exprimés sur le marché du travail.

Cette orientation fait écho au bilan mitigé du vérificateur général du Québec, publié en mai 2010⁵, quant à la sélection des immigrants travailleurs qualifiés.

Selon le constat du vérificateur général, seulement 9 % des candidats sélectionnés entre 2006 et 2009 présentaient un profil répondant aux exigences dans les domaines de formation privilégiés par le Québec. Le document de consultation rappelle que des modifications ont été «apportées en 2009 à la grille de sélection des travailleurs qualifiés, afin notamment de favoriser les candidats ayant un diplôme dans un domaine de formation pour lequel les perspectives d'emploi sont très favorables ou favorables». Cette amélioration de la grille de sélection s'inscrit probablement dans les multiples initiatives du MICC pour aider à l'intégration des nouveaux arrivants ainsi que pour répondre aux besoins des entreprises maintes fois exprimés.

Cette première orientation se trouve au cœur de la planification de l'immigration 2012-2015, ce que nous saluons car l'enjeu de l'adéquation aux besoins du marché du travail est majeur dans le contexte actuel de la démographie et de l'économie québécoise.

Sur cette première orientation, nous désirons formuler deux simples remarques :

1. **Précision et flexibilité** – Cette orientation implique que les besoins effectifs du marché du travail soient évalués avec précision et donc par une consultation continue des employeurs installés sur l'ensemble du territoire (et non pas sur la base de taux de chômage).
2. **Attractivité et rétention** – Bien que le pourcentage de 50 % puisse correspondre à une amélioration majeure comparativement à la performance actuelle, il laisse, dans l'absolu, beaucoup d'immigrants dont l'emploi éventuel sera éloigné de leur formation et de leurs compétences. La capacité et la qualité des mesures qui viendront faciliter l'intégration par l'emploi des immigrants sont donc très importantes.

⁴ Citoyenneté et Immigration Canada, MDR, données préliminaires 2010

⁵ Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2010-2011, Chapitre 3, Sélection des immigrants qualifiés, mai 2010, http://www.vgq.gouv.qc.ca/fr/fr_publications/fr_rapport-annuel/fr_2010-2011-T1/fr_index.aspx

C) Recommandations générales

- Évaluer l'opportunité d'accélérer l'immigration au-delà des 50 000 personnes au cours des dix prochaines années, décennie que nous jugeons cruciale pour relever les divers défis de l'économie québécoise.
- Étant donné la baisse imminente du taux d'activité au Québec, évaluer l'opportunité de maintenir à un niveau supérieur l'immigration de travailleurs qualifiés.
- Souligner le caractère fondamental de l'intégration économique des immigrants et inscrire dans le cadre de la planification les objectifs et mesures spécifiques à cet enjeu (en amont et en aval des processus d'immigration).

Deuxième partie

Calibrage

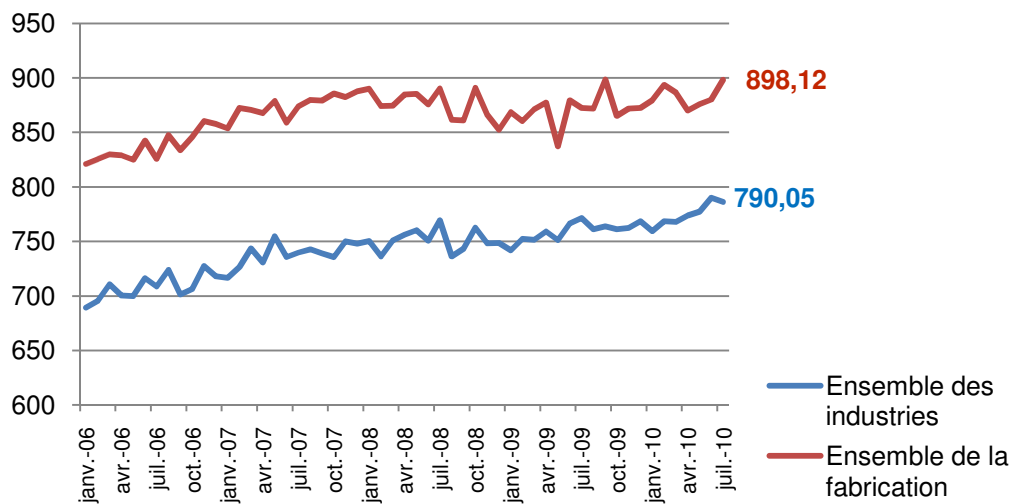
A) Précision et flexibilité des critères de sélection pour une juste adéquation aux besoins du marché du travail

Les difficultés particulières des entreprises manufacturières pour embaucher une main-d'œuvre qualifiée doivent être soulignées. D'abord, comme dans toute activité, le secteur manufacturier subit les mêmes pressions en provenance du vieillissement de la population. Les conséquences de la hausse abrupte du dollar canadien et de l'intensification de la concurrence au cours des dernières années ont engendré de nombreuses pertes d'emplois, réduisant la propension des travailleurs, en particulier les plus jeunes, à s'intéresser aux métiers de la fabrication. Néanmoins, il faut noter que les emplois manufacturiers offrent des rémunérations globalement plus élevées que la moyenne (*graphique 3*) et les entreprises manufacturières sont à la recherche de personnel qualifié et aux compétences ouvertes sur l'évolution des technologies.

Graphique 3

Rémunération hebdomadaire moyenne, Québec

En \$



Source : Statistique Canada

De nombreux métiers sont réglementés dans le secteur de la fabrication, ce qui complexifie l'embauche et l'adéquation des compétences dans le contexte de pénurie de main-d'œuvre. La localisation des entreprises manufacturières, plus ou moins éloignée, rajoute un désavantage à l'embauche. L'activité manufacturière implique également parfois des besoins saisonniers de travailleurs avec la flexibilité qui va de pair. Étant donné le rôle économique porteur du secteur manufacturier et étant donné les contraintes particulières du secteur à l'embauche, MEQ demande que soit portée une attention particulière aux besoins du secteur manufacturier dans le cadre de la planification de l'immigration 2012-2015.

Nos recommandations portent notamment sur la grille de sélection des travailleurs qualifiés avec des modifications qui permettent un pointage plus favorable aux métiers de la fabrication.

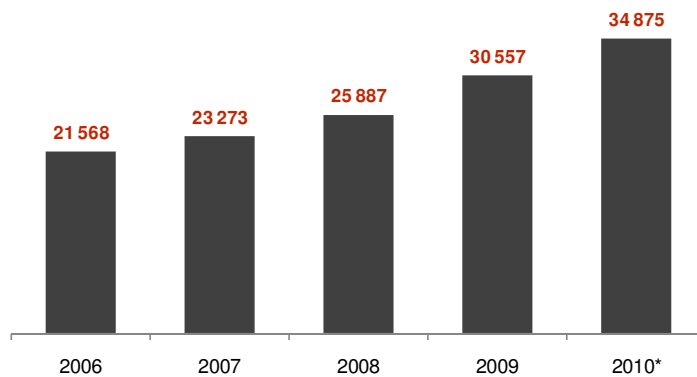
Par ailleurs, le Québec devrait avoir davantage recours aux travailleurs étrangers sur une base temporaire, une avenue privilégiée par les entreprises aux activités saisonnières ou instables. Faciliter l'obtention par des travailleurs étrangers de visas temporaires constitue une excellente manière d'aider, à terme, l'intégration de potentiels immigrants. Malgré le fait que le nombre de travailleurs étrangers (*graphique 4*) a augmenté au cours des dernières années, ce recours reste relativement limité au Québec. En comparant simplement le nombre de travailleurs étrangers avec celui des résidents permanents, on peut constater que le Québec en fait un recours beaucoup moins privilégié que dans les autres provinces canadiennes (un ratio de 65 % au Québec, 84 % en Ontario, *graphique 5*). Aucune orientation du MICC n'est annoncée spécifiquement pour la question des travailleurs temporaires étrangers. Nous pensons pourtant qu'il s'agit d'un tremplin très intéressant pour faciliter l'intégration économique, la rétention de potentiels immigrants, et à plus court terme de réduire les pressions des entreprises face à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

Graphique 4

Effectif total des travailleurs étrangers

Nombre de travailleurs étrangers

Québec

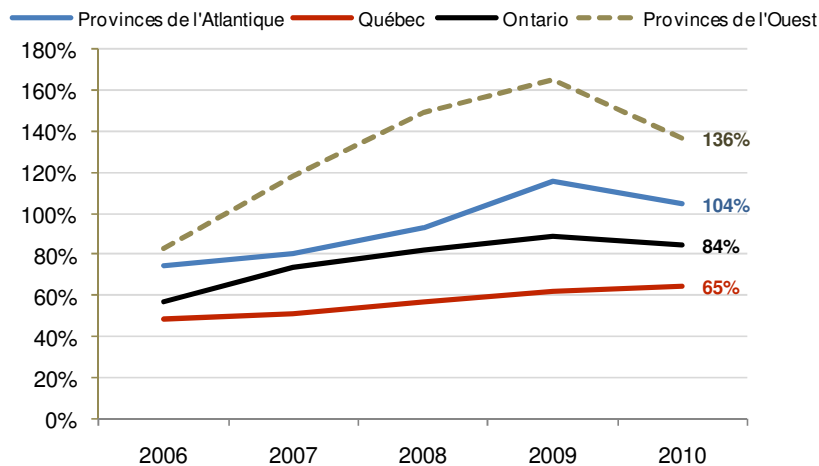


Source : Statistique Canada

Graphique 5

Ratio travailleurs temporaires / résidents permanents

Selon la province



Source : Statistique Canada

B) Attractivité et rétention pour une politique de l'immigration pleinement contributrice à la prospérité économique

Une partie de l'immigration doit compenser quelques milliers de départs, du Québec vers les autres provinces canadiennes (*graphique 6*). Certaines années, les sorties du Québec ont dû être compensées par une large partie des immigrants (32 % en 2007 avec près de 13 000 sortants, une moyenne annuelle de 6 700 depuis 2000). Les causes et les explications sont multiples, mais les résultats sont les mêmes : il s'agit d'une perte économique pour le Québec, surtout lorsqu'il s'agit d'une main-d'œuvre qualifiée ou hautement qualifiée.

Nous n'énonçons aucune recommandation précise par rapport à ce phénomène, car le solde interprovincial reste négatif mais semble se stabiliser à des niveaux «plus raisonnables». Nous suggérons de manière générale de surveiller les mouvements d'émigrations car, alors que l'émigration internationale est croissante, ils pourraient possiblement invalider l'efficacité de la politique d'immigration. Par ailleurs, qu'il s'agisse de canadiens ou d'immigrants, il nous apparaît primordial de comprendre ce qui explique ce solde négatif au cas où il pourrait faire l'objet d'une mesure particulière.

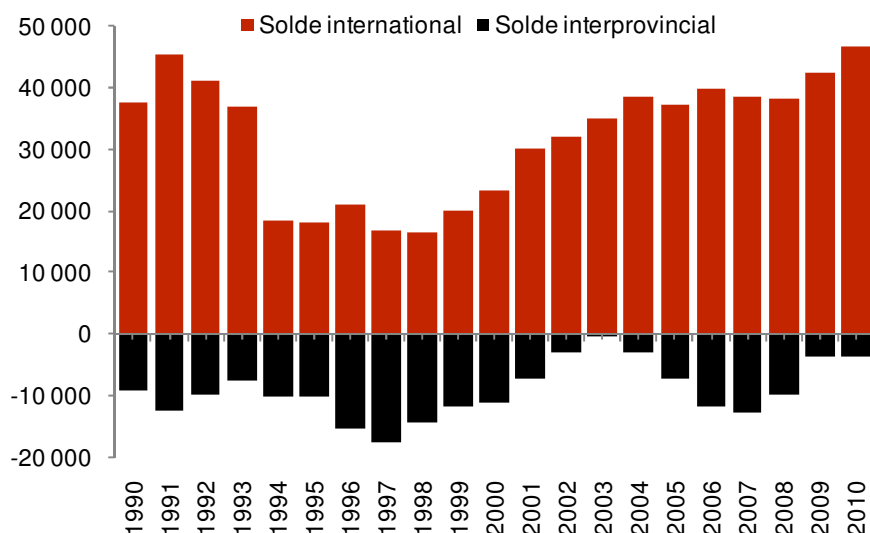
La répartition des immigrants sur le territoire québécois est largement concentrée dans la région métropolitaine de Montréal qui accueille 86 % des immigrants (*graphique 7*). Cela pose naturellement un problème au secteur manufacturier, dont 28 % seulement des emplois se trouvent dans cette région (*graphique 8*). Nous savons que des initiatives du MICC sont à l'œuvre pour encourager l'installation d'immigrants en région. Nous nous interrogeons néanmoins sur la force de ses initiatives car la proximité des nouveaux immigrants avec les avantages des grandes villes et avec leur communauté d'origine apparaît très importante dans leur processus d'intégration et dans leurs choix de vie. Dans un contexte d'intégration, nous pensons néanmoins que les incitatifs fiscaux suffisamment marqués peuvent faire la différence pour avantager l'intégration des immigrants et rejoindre les besoins des régions dans des proportions plus significatives.

Graphique 6

Solde migratoire, interprovincial et international

Nombre de personnes

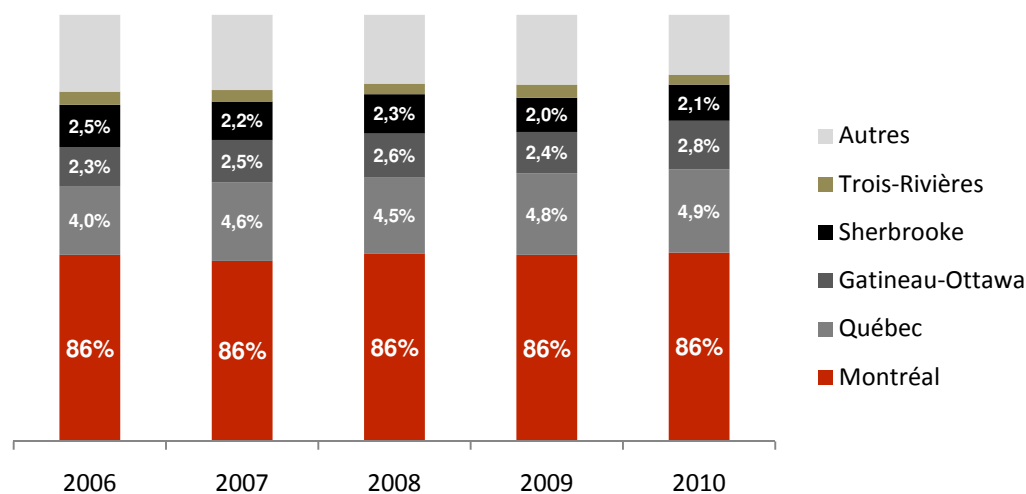
Québec



Source : Statistique Canada, ISQ

Graphique 7

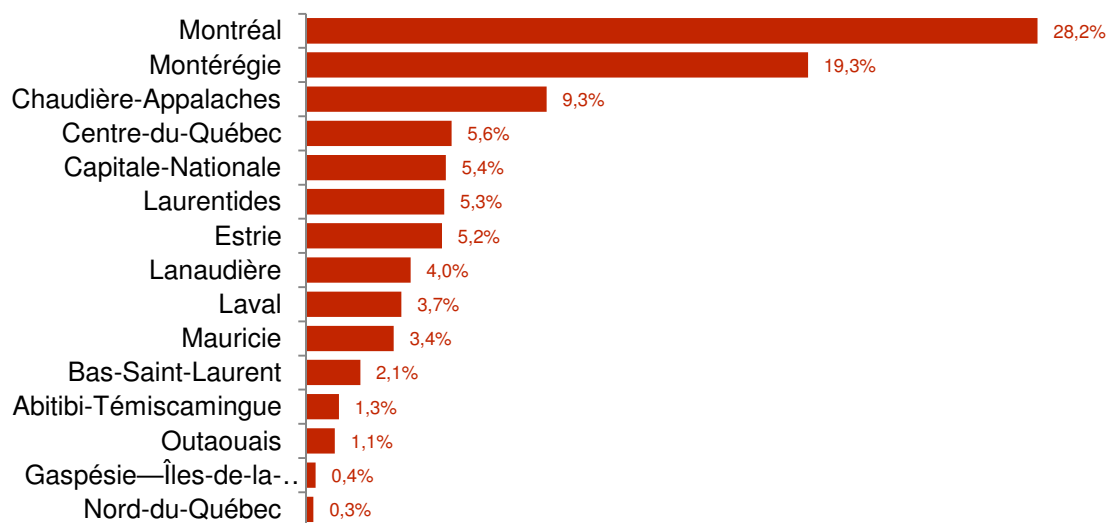
Répartition de l'immigration au Québec selon la région En %



Source : Statistique Canada

Graphique 8

Répartition de l'emploi manufacturier au Québec Année 2008



Source : Statistique Canada

Nous savons que la problématique est bien connue du MICC. Cependant, nous pensons qu'une meilleure répartition de la population est capitale pour l'avenir du Québec et nous souhaitons que la planification de l'immigration 2012-2015 établissent des objectifs précis pour favoriser l'attrait des immigrants vers les régions

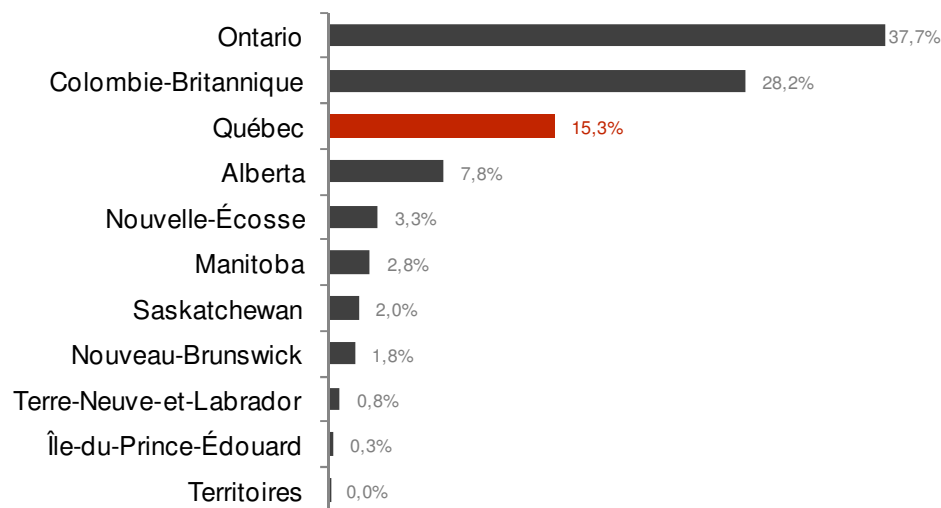
plus ou moins éloignées et dont le développement économique de manière générale est largement pénalisé par le vieillissement de la population et l'exode des jeunes générations.

Certaines catégories d'immigrants présentent une capacité d'intégration économique facilitée et donc une rétention a priori plus évidente. Il s'agit des étudiants et des immigrants investisseurs. Nous savons que le premier ministre Jean Charest a annoncé, lors du discours inaugural de février 2011, que les étudiants étrangers obtiendraient automatiquement un certificat de sélection du Québec avec l'obtention de leur diplôme. Nous pensons que cette mesure est judicieuse et devrait aider au succès de la politique d'immigration ainsi qu'à la hausse des étudiants étrangers. Alors que le Québec accueille 15,3 % des étudiants étrangers au Canada (*graphique 9*), nous recommandons que le MICC établisse une cible de 23 %, soit le poids du Québec dans la population canadienne. Nous recommandons également d'encourager tant que possible la venue d'étudiants étrangers pour suivre des programmes de formation technique ou professionnelle en relation avec les métiers de la fabrication. MEQ assure déjà le MICC de sa pleine collaboration si une mesure favorable à cette proposition était envisagée.

Graphique 9

Effectif total d'étudiants étrangers

% de chaque province dans le total canadien



Source : Statistique Canada

En ce qui concerne l'immigration de gens d'affaires, les projections du MICC établissent une augmentation progressive du nombre d'admissions annuelles de 2 500 à 2 700 immigrants entre 2012 et 2015. Même dans le cas de très petites entreprises, encourager l'investissement étranger dans l'économie québécoise fait partie de son indispensable internationalisation. La qualité des conditions d'affaires est cruciale pour la compétitivité des entreprises québécoises comme pour attirer des entrepreneurs étrangers. Ces consultations sur l'immigration ne permettent pas de développer nos commentaires sur les conditions d'affaires qui prévalent au Québec. Nous aimerions néanmoins rappeler la sensibilité des entrepreneurs aux conditions fiscales et souligner la non-compétitivité du Québec en ce qui concerne l'imposition des PME.

La reconnaissance des compétences entre les différentes juridictions doit se poursuivre. La question n'est pas évoquée dans le cadre des orientations proposées par la ministre Weil, mais nous pensons qu'il s'agit d'un autre programme dont la nécessité est évidente et pour lequel les processus d'entente doivent être accélérés.

C) Recommandations particulières

Précision et flexibilité des critères de sélection pour une juste adéquation aux besoins du marché du travail

- Ajuster les critères de sélection des travailleurs qualifiés de manière à franchement privilégier les emplois de la fabrication.
- Travailler de concert avec les entreprises du Québec pour une concertation continue sur leurs besoins en main-d'œuvre, afin d'affiner la grille de sélection et faciliter l'emploi de travailleurs étrangers.
- Renforcer les moyens du dispositif *Placement en ligne International* et faire la promotion de son utilisation.
- Réviser à la hausse le pointage de la grille de sélection pour les immigrants dont les qualifications sont propres au secteur manufacturier et dont l'âge est supérieur à 35 ans.

Attractivité et rétention pour une politique de l'immigration pleinement contributrice à la prospérité économique

- Offrir aux entreprises manufacturières un crédit sur les ponctions fiscales sur la masse salariale pour l'embauche d'immigrants en région afin d'aider l'entreprise à favoriser l'intégration progressive de l'immigrant, que ce soit sur le plan linguistique ou sur le plan de la formation professionnelle.
- Augmenter les effectifs des étudiants étrangers de telle manière à cibler pour le Québec une proportion de 23 % dans le total canadien.
- Encourager la venue d'étudiants étrangers pour intégrer un établissement de formation technique ou professionnelle en relation avec les métiers de la fabrication.
- Reconnaître le travail étranger temporaire comme élément de la planification de l'immigration et offrir des facilités similaires à celles offertes aux étudiants étrangers pour l'obtention d'un certificat de sélection du Québec.
- Poursuivre, en collaboration avec les entreprises, la réduction des tracas administratifs pour les entreprises ayant recours à des travailleurs étrangers.
- Accorder un avantage fiscal conséquent sur 5 ans pour les immigrants ou les familles d'immigrants qui opteraient pour une région défavorisée sur le plan démographique ou économique.
- Établir des cibles pour une large répartition des immigrants dans les régions.
- Accélérer les processus d'ententes en matière de reconnaissance des compétences et informer les employeurs et les travailleurs de leur contenu.

Conclusion

Une intégration réussie dans des délais raccourcis

La politique d'immigration doit, selon MEQ, être portée par une volonté forte et ferme d'une intégration réussie et dans des délais raccourcis. On aura compris que l'immigration n'est pas une option dans le contexte démographique du Québec. Elle doit impérativement répondre à la baisse tendancielle du taux d'activité, car un trop fort indice de dépendance et la hausse éventuelle des pressions fiscales sur les travailleurs actifs réduiraient l'intérêt d'immigrer au Québec.

Nous pensons qu'au cours des 10 prochaines années, le Québec doit augmenter de manière significative le nombre d'immigrants. Il est également fondamental que la planification de l'immigration soit fondée sur des mesures claires et cohérentes avec les besoins du marché du travail, car la réussite professionnelle des immigrants dépend de leurs capacités à pleinement contribuer à la création de richesse au Québec.

L'intégration économique des nouveaux arrivants doit rester une préoccupation prioritaire et constante pour que le bilan économique de la politique d'immigration soit positif. C'est ce souhait qui se trouve au cœur des recommandations de MEQ.

Annexe

Recommandations de Manufacturiers et exportateurs du Québec

Réussir l'intégration économique pour réussir la politique d'immigration

Recommandations générales

- Évaluer l'opportunité d'accélérer l'immigration au delà des 50 000 personnes au cours des 10 prochaines années, décennie que nous jugeons cruciale pour relever les divers défis de l'économie québécoise.
- Étant donné la baisse imminente du taux d'activité au Québec, évaluer l'opportunité de maintenir à un niveau supérieur l'immigration de travailleurs qualifiés.
- Souligner le caractère fondamental de l'intégration économique des immigrants et inscrire dans le cadre de la planification les objectifs et mesures spécifiques à cet enjeu (en amont et en aval des processus d'immigration).

Précision et flexibilité des critères de sélection pour une juste adéquation aux besoins du marché du travail

- Ajuster les critères de sélection des travailleurs qualifiés de manière à franchement privilégier les emplois de la fabrication.
- Travailler de concert avec les entreprises du Québec pour une concertation continue sur leurs besoins en main-d'œuvre, afin d'affiner la grille de sélection et faciliter l'emploi de travailleurs étrangers.
- Renforcer les moyens du dispositif *Placement en ligne International* et faire la promotion de son utilisation.
- Réviser à la hausse le pointage de la grille de sélection pour les immigrants dont les qualifications sont propres au secteur manufacturier et dont l'âge est supérieur à 35 ans.

Attractivité et rétention pour une politique de l'immigration pleinement contributrice à la prospérité économique

- Offrir aux entreprises manufacturières un crédit sur les ponctions fiscales sur la masse salariale pour l'embauche d'immigrants en région afin d'aider l'entreprise à favoriser l'intégration progressive de l'immigrant, que ce soit sur le plan linguistique ou sur le plan de la formation professionnelle.
- Augmenter les effectifs des étudiants étrangers de telle manière à cibler pour le Québec une proportion de 23 % dans le total canadien.
- Encourager la venue d'étudiants étrangers pour intégrer un établissement de formation technique ou professionnelle en relation avec les métiers de la fabrication.
- Reconnaître le travail étranger temporaire comme élément de la planification de l'immigration et offrir des facilités similaires à celles offertes aux étudiants étrangers pour l'obtention d'un certificat de sélection du Québec.
- Poursuivre, en collaboration avec les entreprises, la réduction des tracas administratifs pour les entreprises ayant recours à des travailleurs étrangers.
- Accorder un avantage fiscal conséquent sur 5 ans pour les immigrants ou les familles d'immigrants qui opteraient pour une région défavorisée sur le plan démographique ou économique.
- Établir des cibles pour une large répartition des immigrants dans les régions.
- Accélérer les processus d'ententes en matière de reconnaissance des compétences et informer les employeurs et les travailleurs de leur contenu.